

## SÉANCE DU VENDREDI 10 AVRIL 2026

### DÉLIBÉRATION N° 2026\_12

#### ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS (TITULAIRES ET SUPPLÉANTS) DU SYNDICAT MIXTE D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT D'YERVILLE

Nombre de membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Pour	Contre	Abstentions
15	14	1	15	0	0

L'an deux mille vingt-six, le 10 avril à 19 heures, les membres du Conseil Municipal d'Ectot-l'Auber, convoqués par le Maire, se sont réunis à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de M. Nicolas MEKIL, Maire.

**Étaient présents** : Mme Stéphanie BEUVIN, M. Mathieu BIGOT, M. Gérard BOLLINNE, Mme Fanny CREVEL, M. Fabrice DAJON, M. Vivian DELAFOSSE, M. Didier DELAMARE, M. Anthony HILT, Mme Géraldine KOZIELEK, M. Nicolas MEKIL, Mme Hélène MELINE, Mme Allison MEUNIER, Mme Catherine MOREAU-RAFFAITIN, Mme Aurélie VINCENT.

**Étaient excusés** : -

**Étaient excusés avec pouvoir** : M. Eric PUYAU donne pouvoir à Mme Géraldine KOZIELEK.

**Secrétaire de séance** : Mme Catherine MOREAU-RAFFAITIN.

\*\*\*

La Commune d'Ectot-l'Auber est membre du Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement d'Yerville, dont l'objet est l'organisation et la gestion de la production et de la distribution d'eau potable ainsi que le traitement des eaux usées. Conformément aux dispositions légales et aux statuts du syndicat, il appartient au Conseil Municipal de procéder à la désignation de ses délégués titulaires et suppléants pour siéger au sein du comité syndical.

Conformément aux statuts du syndicat et aux dispositions légales en vigueur, il appartient au Conseil Municipal de désigner ses représentants titulaires et suppléants au sein du comité syndical. Une seule liste de candidats ayant été proposée pour ces fonctions, la présente délibération vise à entériner cette désignation dans les conditions prévues par l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Les candidatures suivantes ont été enregistrées :

- Délégués titulaires : Monsieur Nicolas MEKIL, Monsieur Didier DELAMARE ;
- Délégué suppléant : Monsieur Fabrice DAJON, Madame Fanny CREVEL.

Cette liste est soumise à l'avis du Conseil Municipal.

Vu l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal peut décider à l'unanimité de ne pas recourir au vote à bulletin blanc si une seule liste de candidats a été présentée ;

Considérant qu'une seule liste de candidats a été proposée pour les postes de délégués titulaires et suppléants au Syndicat mixte d'adduction d'eau potable et d'assainissement d'Yerville ;

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,**

**Article un** : Sont désignés pour représenter la Commune d'Ectot-l'Auber au sein du Syndicat mixte d'adduction d'eau potable et d'assainissement d'Yerville :

- Délégués titulaires : Monsieur Nicolas MEKIL, Monsieur Didier DELAMARE ;
- Délégué suppléant : Monsieur Fabrice DAJON, Madame Fanny CREVEL.

**Article deux** : La présente délibération sera transmise au Syndicat mixte d'adduction d'eau potable et d'assainissement d'Yerville.

Pour extrait certifié conforme,

Ectot-l'Auber, le 14 avril 2026

La secrétaire de séance

Le Maire,

Catherine MOREAU-RAFFAITIN



Nicolas MEKIL

